



SocramBanque

2020 RAPPORT ANNUEL



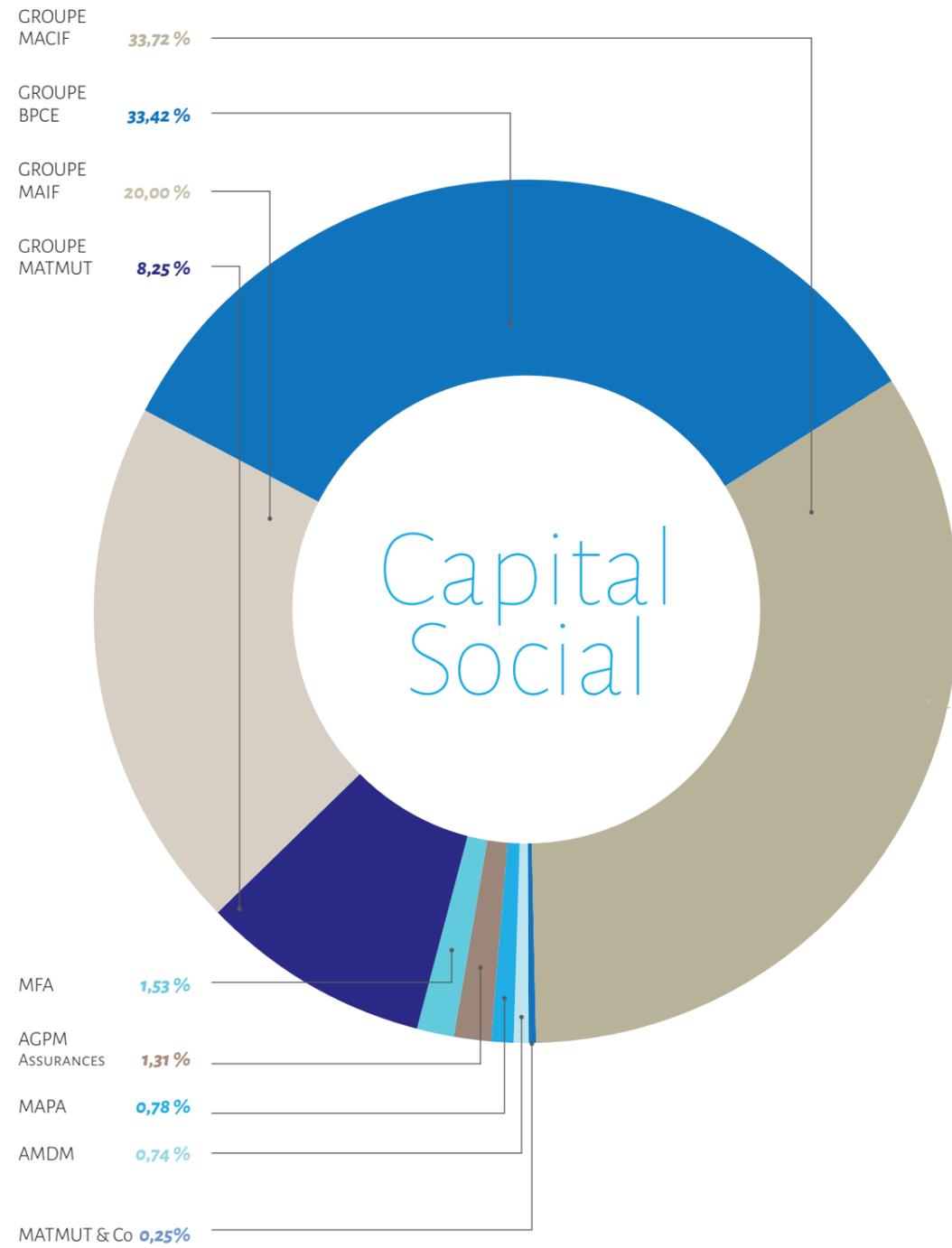


Sommaire



SOCRAM BANQUE	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
DIRECTION	8
RAPPORT DE GESTION	10
RÉSULTATS FINANCIERS	27
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	28
BILAN CONSOLIDÉ	34
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	37
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	38
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	58
RÉSOLUTIONS	62

Socram Banque



Actionnaires

	Nombre d'actions détenues
GROUPE MACIF	1 180 109
GROUPE BPCE	1 169 700
GROUPE MAIF	700 004
MATMUT	288 750
MFA	53 633
AGPM ASSURANCES	45 693
MAPA	27 328
AMDM	26 024
MATMUT & Co	8 750
AUTRES	9
Total	3 500 000

Conseil d'administration

au 1^{er} janvier 2021

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Jean SIMONNET

ADMINISTRATEURS

Pascal MICHARD
Président du Conseil d'administration

• GROUPE MACIF

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France
Représentée par Fred VIANAS, Directeur Stratégie et Performance, Macif

Rémi CERDAN
Administrateur Macif

René VALLADON
Administrateur Macif

Odile EZERZER
Directrice Générale, Mutavie

• GROUPE BPCE

BPCE
Représentée par **Thierry MIRANDE**, Directeur Assurance des Emprunteurs, Natixis

Daniel SPITEZKI
Directeur Contrôle de Gestion Stratégie Groupe, Groupe BPCE

• GROUPE MAIF

Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France
Représentée par Arnaud COURDESSES, Administrateur, Maif

Hélène N'DIAYE
Directrice Générale Adjointe en charge de la Direction Assurances de Personnes, DATA et Actuariat Produit, Maif

Christophe CASES
Directeur de la Gestion Economique, Maif

• GROUPE MATMUT

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes
Représentée par Stéphane MULLER, Directeur Général Adjoint Pilotage Economique et Financier, Matmut

Matmut & Co
Représentée par Tristan de LA FONCHAIS, Directeur Général Adjoint, Matmut & Co

• MFA

Mutuelle Fraternelle d'Assurances
Représentée par Vincent BOYER, Président-Directeur Général, MFA

• AGPM ASSURANCES

Assurance Générale de Prévoyance Militaire
Représentée par Fabrice BLONDEL, Responsable du service budget, suivi et animation des partenariats, AGPM

• MAPA

Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires
Représentée par Vincent LOIZEIL, Directeur Général, MAPA

• AMDM

Assurance Mutuelle des Motards
Représentée par Patrick JACQUOT, Président-Directeur Général, AMDM

CENSEURS

Dominique MAHÉ
Président du Conseil d'Administration, Maif

Nicolas GOMART
Directeur Général, Matmut

COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

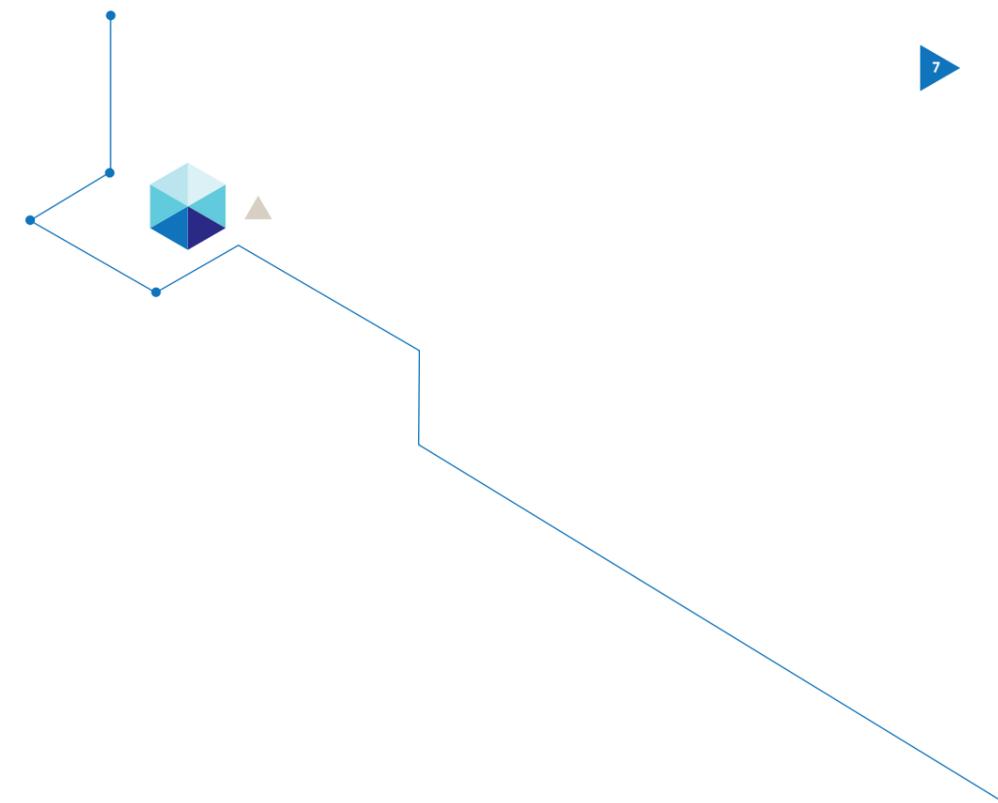
Daniel SPITEZKI
Président

Christophe CASES
Odile EZERZER
Stéphane MULLER

• COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Dominique MAHÉ
Président

Patrick JACQUOT
René VALLADON



Direction

au 1^{er} janvier 2021

DIRIGEANTS EFFECTIFS

au sens de l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier

Philippe MOULAY

Directeur Général

Jean-Paul MÉNAGÉ

Directeur Général Délégué

COMITÉ DE DIRECTION

Philippe MOULAY

Directeur Général

Jean-Paul MÉNAGÉ

Directeur Général Délégué

Olivier AIRIAU

Directeur Finance, Comptabilité et Pilotage Économique

Jean-Marcel CHESNEAU

Directeur Opérations

Nadège DUPRIEZ-BENTO

Directrice Contrôle Périodique

Marie-Bénédicte JAMME-FEULVARC'H

Directrice Affaires Juridiques et Ressources Humaines

Olivier JULÉ

Directeur Relations Clients et Développement

Yann MARCHAND

Directeur Risques et Conformité

Données clés

	2020	2019
Dossiers de crédits réalisés dans l'année	49 964	62 661
Ouverture de comptes à vue dans l'année	1 203	18 554
Ouverture de livrets bancaires dans l'année	7 927	15 712
Clients	479 501	528 596
Crédits en portefeuille (encours non échu)	188 201	209 661
Comptes à vue en portefeuille	109 027	122 772
Livrets bancaires en portefeuille	113 757	114 057
Encours comptes à vue et livrets bancaires	1 078 M€	980 M€
Encours de prêts non échus	1 178 M€	1 288 M€
Opérations bancaires	33 534 907	37 097 722
PNB consolidé	51 M€	54 M€
Résultat net consolidé	1,4 M€	5,6 M€

Rapport de Gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et à l'article 32 des statuts de notre Société, pour vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2020 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Compte tenu de la crise sanitaire Covid-19, des règles exceptionnelles d'information et de délibération des assemblées et des autres organes collégiaux, telles que l'extension et l'assouplissement du recours à la conférence téléphonique ou audiovisuelle, ont été prises par les Pouvoirs publics. L'application de ces règles a été prolongée jusqu'au 1^{er} avril 2021 (Décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020). Elles pourront s'appliquer aux réunions de l'Assemblée et du Conseil d'administration jusqu'à cette date. En cas de persistance de la crise sanitaire et des mesures restrictives prises pour y répondre, l'application de tout ou partie de ces dispositions pourra être prolongée à nouveau, par voie de décret en Conseil d'Etat, le cas échéant à plusieurs reprises, jusqu'à une date butoir fixée au 31 juillet 2021.

Nous vous présentons ci-dessous le rapport de gestion commun aux comptes sociaux et aux comptes consolidés.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

● CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 avec des conséquences économiques jamais observées depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La croissance de l'économie française a reculé de 8,3 % sur l'exercice, la consommation des ménages a diminué de 7,1 % sur l'année 2020 et l'investissement de 9,8 %. Caractérisée par une baisse

des exportations plus marquée encore que celle des importations, la contribution du commerce extérieur à l'évolution du Produit Intérieur Brut est largement négative à -1,5 point.

Des leviers monétaires et budgétaires européens et nationaux d'un montant considérable ont été mobilisés pour faire face à cette crise d'une ampleur exceptionnelle :

► La Banque Centrale Européenne a ainsi mis en place

un programme d'achat d'urgence de 500 milliards d'euros, porté depuis à 1 850 milliards d'euros, en complément de son programme classique d'achat d'actifs de 300 milliards d'euros.

► Elle a également renouvelé et modifié son programme de financements de long terme à taux négatifs pour les banques et libéré 120 milliards d'euros de fonds propres pour les banques de la zone euro par un assouplissement des règles prudentielles.

► Un plan de relance européen de 750 milliards d'euros a été adopté par les États de l'Union européenne fin 2020.

► Au plan national, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre : prêts garantis par l'État souscrits par les entreprises à hauteur de 130 milliards d'euros, fonds de solidarité, exonération de charges et indemnisation de l'activité partielle.

► Un plan de relance de 100 milliards a été décidé pour les mois à venir.

Corollaire de cette crise, la crise sanitaire a quasiment fait doubler le déficit public en 2020.

La production de crédits à la consommation a été durement touchée par la crise sanitaire.

Reflets de cette baisse de la consommation, l'inflation a reflué à 0,5 % en moyenne tandis qu'un surplus d'épargne de l'ordre de 130 milliards d'euros a été constitué en 2020.

Le marché français des voitures particulières neuves s'est inscrit en forte baisse de 25,5 % par rapport à 2019 ; le marché du véhicule d'occasion a enregistré pour sa part un repli de 3,8 %.

Mesuré par l'Association des Sociétés Financières (ASF), le financement par crédit classique de l'équipement des particuliers est en fort recul sur 2020 avec des évolutions plus ou moins marquées selon le type de bien financé : les financements par crédit classique des véhicules neufs sont en repli de 10,3 %, ceux des véhicules d'occasion de 7,3 % avec un

repli plus marqué par les crédits affectés.

Enfin, les financements affectés à l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer enregistrent un recul limité à 2,8%.

● FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2020, comme l'ensemble des établissements bancaires et grand nombre d'entreprises, Socram Banque a vu son fonctionnement impacté par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette crise a eu des conséquences directes et sans précédent sur l'activité et le développement, mais aussi sur l'organisation et le fonctionnement interne avec le confinement, l'adaptation nécessaire des outils et la mise en place du télétravail.

Face à cette situation inédite, Socram Banque a activé son Plan de Continuité d'Activité et a su faire preuve d'agilité et de réactivité pour déployer très rapidement le travail à distance et ainsi continuer à délivrer ses services à ses clients.

Il doit être également relevé dans ce contexte de crise qu'à aucun moment Socram Banque n'a fait appel aux dispositifs gouvernementaux d'aide aux entreprises ; ainsi, nous avons fait le choix de maintenir l'intégralité des salaires de nos salariés tout au long de l'exercice, sans recours au chômage partiel.

L'exercice 2020 a connu des évolutions au niveau de la gouvernance exécutive avec le départ du Directeur Général (Conseil d'administration du 22 janvier 2020), une période d'intérim de deux mois assurée par le Directeur Général Délégué et la nomination d'un nouveau Directeur Général par le Conseil d'administration du 26 mars 2020.

Concernant les orientations stratégiques, et dans la continuité de la décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2019 de recentrer les activités autour du crédit à la consommation et de l'épargne bancaire, le Conseil d'administration du 26 mars a acté l'arrêt, à effet du 1^{er} avril 2020, de la commercialisation du

compte à vue et la mise en « Run off » du portefeuille.

Ces orientations ont amené la nouvelle Direction Générale à poser un plan stratégique 2021-2023 pour formaliser « le cap » et structurer l'action. Le plan stratégique #SOCRAM3A a été validé lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2020.

A travers une « raison d'être » réaffirmée, 14 chantiers et 28 projets, il ambitionne :

- de remettre le sociétaire/client au cœur des préoccupations en étant présent à chaque moment de sa vie,
- d'être un partenaire stratégique et de proximité des distributeurs en adoptant une démarche proactive,
- d'offrir une expérience client performante en privilégiant une structure agile et optimisée,
- de partager une vision et un projet commun pour fédérer et engager l'ensemble des collaborateurs.

Ces travaux triennaux doivent permettre de redynamiser l'activité tout en conjuguant travaux de fond et victoires rapides.

Enfin, l'année 2020 a permis de réaliser des travaux de sécurisation de quelques processus majeurs ayant montré leurs fragilités, comme le « reporting réglementaire » ou certaines opérations comptables.

Il doit également être relevé qu'aucune modification de l'organisation économique ou juridique au sens de l'article L225-105 alinéa 5 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Aucune augmentation de capital n'a été réalisée au cours de l'exercice 2020.

● ACTIVITÉ DE SOCRAM BANQUE

Confrontée à cette crise sanitaire et aux mesures de confinement qu'elle a engendrées, Socram Banque a enregistré des résultats commerciaux en repli sur les activités de crédit à la consommation et d'épargne bancaire.

L'ACTIVITE CREDIT

Le financement d'automobiles neuves par les établissements spécialisés mesuré par l'ASF est en recul en 2020 par rapport à 2019 pour les crédits affectés (-23,3 %). Les crédits affectés au financement de véhicules d'occasion régressent de 10,8 % sur un an.

Pour sa part, la production de Socram Banque a reculé de 20,3 % en termes de crédits octroyés (avec 49 964 dossiers) et de 15,7 % en termes de fonds mis à disposition qui ressortent à 484 M€.

Production par Mutuelles

MACIF (avec 64,8 % du nombre de dossiers de crédits octroyés) ainsi que MATMUT (16,5 %) et MAIF (17,5 %) ont apporté l'essentiel de la production des crédits de Socram Banque.

Production de crédits	Nombre de prêts		Fonds mis à disposition (en K€)	
	2020	2019	2020	2019
MACIF (Groupe)	32 378	40 700	298 400	349 293
MAIF (Groupe)	8 765	9 945	96 074	105 975
MATMUT (Groupe)	8 267	11 243	83 644	110 273
MFA Assurances	44	62	812	1 280
AGPM Assurances	239	334	2 448	3 639
MAPA Assurances	153	267	1 565	2 573
AMDM Assurances	98	101	801	786
Socram Banque	20	9	263	93
Total	49 964	62 661	484 068	573 913

Répartition par nature de biens

L'activité de crédit à la consommation de Socram Banque est restée principalement consacrée au financement de l'acquisition de véhicules et représente 90,9 % des fonds mis à disposition sur l'année.

Production de crédits	2020		2019	
	en K€	en %	en K€	en %
Véhicules neufs	93 468	19,31 %	117 517	20,48 %
Véhicules d'occasion	293 463	60,63 %	344 682	60,06 %
Véhicules deux-roues à moteur	15 274	3,16 %	19 717	3,44 %
Véhicules de loisirs & bateaux	37 671	7,78 %	40 019	6,97 %
Travaux	20 383	4,21 %	26 920	4,69 %
Prêts personnels & prêts projets	22 545	4,66 %	23 190	4,04 %
Divers (permis 1 €)	1 205	0,25 %	1 867	0,33 %
Total	484 068	100 %	573 913	100 %

Encours

Socram Banque comptait à la clôture de l'exercice, 188 201 crédits en cours non échus pour un montant de 1 178 450 K€, soit un recul en montant de 8,47 % par rapport à 2019.

Encours de crédits	2020		2019	
	en K€	en %	en K€	en %
Véhicules neufs	253 316	21,50 %	303 013	23,53 %
Véhicules d'occasion	658 595	55,89 %	702 945	54,60 %
Véhicules deux-roues à moteur	30 122	2,56 %	33 087	2,57 %
Véhicules de loisirs & bateaux	134 769	11,44 %	140 801	10,94 %
Travaux	63 211	5,36 %	69 827	5,42 %
Prêts personnels & prêts projets	35 970	3,05 %	34 486	2,68 %
Divers (dont permis 1€)	2 467	0,21 %	3 376	0,26 %
Total	1 178 450	100 %	1 287 535	100 %

LES ACTIVITÉS COMPTES À VUE ET ÉPARGNE BANCAIRE

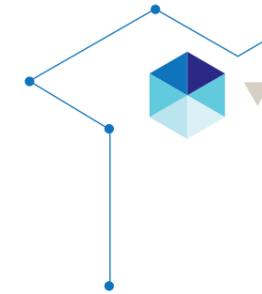
Avec l'arrêt de la commercialisation au 01/04/2020, la production de l'activité Comptes à vue est marginale (ouverture de 1 203 comptes à vue) et nous enregistrons une baisse du stock de 13 745 comptes. De son côté, l'activité Épargne bancaire est en recul

de 49,5 % avec 7 927 livrets ouverts sur l'exercice.

A la clôture de l'exercice, le portefeuille comprend au total 222 784 comptes ou livrets, en recul de 5,9 %, pour un encours fin d'exercice en date valeur de 1 078 millions d'euros.

Les dépôts à vue et d'épargne ont augmenté de près de 100 millions d'euros (+10 %) sur l'exercice.

Nombre d'ouvertures	2020	2019
Comptes à vue Macif	1 203	18 554
Livrets et comptes d'épargne Macif	4 973	12 708
Livrets et comptes d'épargne Maif	2 300	2 221
Livrets et comptes d'épargne Matmut	654	783
Total	9 130	34 266



Portefeuille à fin d'exercice	2020	2019
Comptes à vue Macif	109 027	122 772
Livrets et comptes d'épargne Macif	71 608	72 639
Livrets et comptes d'épargne Maif	31 046	30 487
Livrets et comptes d'épargne Matmut	11 103	10 931
Total	222 784	236 829

Solde fin de mois fin d'exercice (K€)	2020	2019
Comptes à vue Macif	418 310	375 652
Livrets et comptes d'épargne Macif	356 689	320 850
Livrets et comptes d'épargne Maif	175 993	153 830
Livrets et comptes d'épargne Matmut	127 187	129 696
Total	1 078 180	980 027

LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET LE REFINANCEMENT

La gestion financière de Socram Banque a pour objectif principal de contribuer à assurer l'équilibre financier de l'entreprise en combinant les meilleures sources de financements aux meilleures conditions avec les dispositifs de sécurité, de solvabilité et de rentabilité.

Elle est déterminée en fonction de l'évolution de la structure de son bilan, caractérisée par une réduction

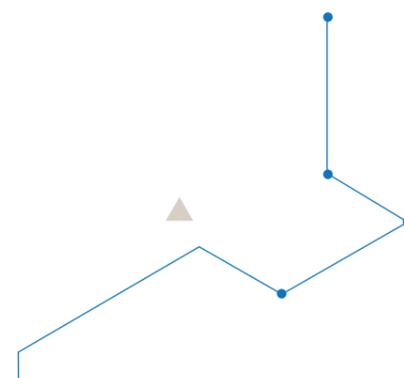
progressive de l'écart entre les emplois clientèles et les ressources clientèles (progression des dépôts des comptes à vue et des livrets d'épargne bancaire conservés au bilan).

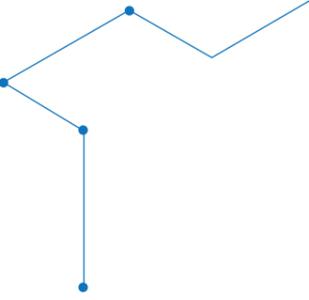
Les refinancements levés sur les marchés proviennent :

- D'une opération de titrisation réalisée en octobre 2017 pour un montant de 450 millions d'euros, rechargeable sur douze mois.
- De l'émission de titres de taux de marchés dans le cadre du programme de titres négociables à court ou moyen terme.

Au 31 décembre 2020, la structure de refinancement est la suivante :

Refinancement	2020 en K€	2020 en %
Fonds propres	230 702	17,5 %
Fonds de garantie	53 900	4,1 %
Collecte bancaire	839 607	63,5 %
Titres de taux de marché	117 000	8,9 %
Titrisation	79 981	6,1 %
TOTAL	1 321 190	100 %





LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

LE CADRE DU CONTRÔLE INTERNE

Socram Banque a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne pour répondre aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014.

Ce dispositif, piloté par les instances dirigeantes et intégré aux processus opérationnels, s'organise autour de deux directions, la Direction Risques et Conformité et la Direction Audit Interne, avec comme objectif la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Socram Banque.

LE CONTRÔLE PERMANENT

Conformément à l'article 13 du décret du 3 novembre 2014, Socram Banque dispose d'un dispositif de contrôle permanent placé sous la responsabilité de la Direction Risques et Conformité, rattachée au Directeur Général Délégué, par ailleurs responsable de la fonction gestion des risques.

Les fonctions de responsable du contrôle permanent et de responsable de la conformité, deux des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne sont assurées par le Directeur Risques et Conformité.

Socram Banque a défini l'organisation des fonctions concourant à l'exercice du contrôle interne à tous niveaux et pour toutes les unités dans des conditions garantissant :

- la séparation des tâches entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation / règlement,
 - l'existence de deux niveaux de contrôle permanent.
- Les missions de contrôle permanent incombant à la Direction Risques et Conformité affectées au contrôle permanent sont :

- d'assurer le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées,

- de collaborer à la maîtrise d'ouvrage pour la déclinaison des outils informatiques dédiés au contrôle permanent,
- d'assurer que l'ensemble des risques sont couverts par le dispositif de contrôle permanent,
- d'assurer la consolidation des contrôles de premier niveau et de la qualité des contrôles menés,
- de décliner le plan de contrôle permanent de second niveau,
- de contribuer aux politiques de risques encadrant l'ensemble des risques et le contrôle des activités de l'établissement,
- de réaliser le plan de contrôle de second niveau et les plans d'actions selon les résultats des contrôles,
- d'élaborer les plans d'actions de remédiation du risque de non-conformité,
- d'être une interface avec l'ACPR.

Au global, les résultats de ces contrôles permanents et la détection éventuelle de risques ou de dysfonctionnements font l'objet d'un reporting à la Direction Générale et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place de plans d'actions permettant la prévention et/ou la correction des risques identifiés.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

La fonction de responsable du contrôle périodique, l'une des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne est assurée par la Directrice Audit Interne qui est rattachée au Directeur Général.

La mission de la Direction Audit Interne de Socram Banque est d'assurer par des contrôles périodiques ou audits internes la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne, selon les dispositions des articles 17 et 25 de l'arrêté du 3 novembre 2014. L'audit interne a pour périmètre toutes les activités de Socram Banque, y compris celles qui sont externalisées.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux Dirigeants Effectifs et à l'Organe de Surveillance de Socram Banque :

- du niveau de risques effectivement encourus, du respect des procédures, de la conformité des opérations, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent,
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques et du dispositif de contrôle interne,
- du caractère adéquat des processus mis en place pour maîtriser ses activités et gérer ses risques,
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Pour remplir sa mission, la Direction Audit Interne établit et tient à jour un inventaire du périmètre d'audit de l'établissement. Elle s'assure que l'ensemble des activités et des risques correspondants est couvert par des audits complets, réalisés selon des cycles dont la périodicité est définie en fonction du niveau de risques global de chaque activité et processus et qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans au maximum. Elle a recours à des expertises externes si nécessaire pour participer à la réalisation des missions d'audit.

Le programme annuel de la Direction Audit Interne est validé par le Comité d'audit et des risques.

Les missions de l'audit interne donnent lieu à la formulation de recommandations classées par ordre d'importance, lesquelles font l'objet d'un suivi régulier.

Au cours de l'année 2020, la Direction Audit Interne a réalisé son plan d'audit conformément aux prévisions. Elle a également assuré une restitution trimestrielle de la mise en œuvre des recommandations au Comité d'audit et des risques afin de favoriser, s'il y a lieu, la remontée des alertes à sa destination et en application de l'article 26 de l'arrêté 3 novembre 2014 sur le contrôle interne.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE, SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES RISQUES

Dans le cadre de l'organisation de son contrôle interne, Socram Banque définit sa politique de gestion de ses activités et des risques auxquels l'établissement est exposé dans les chartes mentionnées ci-après :

- Charte de Politique d'Organisation Générale,
- Charte de Gestion du Dispositif de Contrôle Interne,
- Charte de Gestion de l'Activité Financière et des Risques Financiers,
- Charte de Gestion de l'Activité Crédit et des Risques de Crédit et de Contrepartie,
- Charte de Gestion des Activités et des Risques Opérationnels,
- Charte de Gestion de la Conformité des Activités et du Risque de Non-Conformité.

Conformément aux dispositions de la directive CRD4 et de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne en matière de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, le Conseil d'administration lors de la séance du 10 septembre 2015 a nommé le Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif comme responsable de la fonction de gestion des risques. Afin de mener à bien sa mission de gestion des risques, il s'appuie sur la Direction Risques et Conformité qui lui est rattachée.

La cartographie des risques est un élément central du dispositif. Elle prend en compte notamment les travaux du contrôle interne pour identifier les risques, préciser leur criticité, et permettre la définition d'éventuels plans d'actions à décliner pour les réduire. Le périmètre des risques couvre l'ensemble des structures consolidées ou contrôlées par l'établissement ainsi que toutes les activités comportant des risques opérationnels, y compris celles externalisées.

LES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée :

- **au risque de crédit et de contrepartie** : l'activité principale de Socram Banque étant l'octroi de crédit,
- **au risque de concentration sur un même groupe de clients** : Socram Banque distribue ses produits majoritairement auprès de personnes physiques sociétaires et clients des Mutuelles d'assurance, leurs filiales et leurs salariés.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de suivre la qualité du portefeuille client (stock et production nouvelle) tant sur l'activité Crédit que sur l'activité Comptes à vue/Epargne bancaire.

Concernant le risque de crédit et de contrepartie, le risque de défaut de la contrepartie est matérialisé par le non recouvrement par Socram Banque des créances portées sur ses clients : crédits ou soldes débiteurs dans le cadre de l'activité Comptes à vue.

Concernant le risque de concentration, Socram Banque évalue son exposition par contrepartie ou groupe de contreparties à un niveau lui paraissant raisonnable, dans le cadre d'une activité par ailleurs réalisée auprès d'une clientèle quasi-exclusivement constituée de particuliers, sur le territoire national et avec des encours moyens unitaires faibles.

En complément des ratios réglementaires, des limites internes sont définies dont le respect fait l'objet d'un suivi avec information auprès des différentes instances.

Sur le plan réglementaire, Socram Banque calcule ses expositions pondérées selon la méthode standard.

LES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités financières, Socram Banque est exposée :

- **au risque de taux**, Socram Banque ayant des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixes et à taux variables.
Afin de respecter l'objectif de gestion du risque de taux, Socram Banque met en œuvre une politique de couverture :
 - visant à protéger la marge financière, assise sur une approche par bandes de maturité des gaps de taux,
 - privilégiant le recours à des swaps payeurs taux fixe.

- **au risque de liquidité**, Socram Banque disposant de ressources clientèle inférieures aux emplois clientèle et devant faire appel aux marchés financiers ou à des partenaires bancaires pour compléter le refinancement de son activité de crédit.

Dans le cadre de sa gestion de la liquidité, Socram Banque a défini conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 :

- le niveau de tolérance de l'établissement au risque de liquidité et les limites afférentes,
- des plans d'urgences : simulations en cas de fermeture temporaire des marchés en tenant compte du protocole de soutien des actionnaires entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2022,
- un plan de rétablissement de la liquidité à travers le soutien des actionnaires.

- **au risque de contrepartie et de concentration**, sur son portefeuille titres, ses engagements de refinancement au moment du tirage et sur les instruments dérivés.

Pour répondre à ce risque, Socram Banque retient, comme contreparties éligibles à ses engagements de refinancement et ses opérations sur instruments dérivés, les établissements bancaires européens sélectionnés selon leur qualité.

- **au risque de titrisation**, y compris le risque de réputation de façon limitée, en effet Socram Banque



réalise des opérations de titrisation (en qualité d'initiateur) qui, une fois mises en place, peuvent être orientées vers le conduit des banques ou en repo auprès de la BCE.

Ces risques font l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de mesurer l'exposition de Socram Banque à ces risques et le respect des seuils et limites définis par l'entreprise.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques opérationnels, de par les opérations quotidiennes de l'établissement. Socram Banque définit son risque opérationnel comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Socram Banque a défini un dispositif mis en œuvre par l'établissement en matière d'externalisation.

Dans le cadre des orientations définies sur l'exposition aux risques opérationnels, Socram Banque s'appuie sur :

- **un Plan de Continuité d'Activité**, qui permet de répondre aux risques opérationnels portant sur la sécurité des biens, des personnes et du système d'information,
- **une collecte des incidents**, qui permet l'identification des éléments de risque, la quantification de leur criticité et l'adaptation éventuelle de la cotation des risques identifiés dans la cartographie des risques et de leurs plans d'actions.

Ces risques opérationnels font l'objet d'un suivi auprès des différentes instances dans le cadre de reportings ou de points dédiés en fonction des risques relevés.

LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques de non-conformité, du fait de ses

opérations quotidiennes et de son environnement réglementaire.

La définition du risque de non-conformité, telle que retenue par Socram Banque, intègre notamment les mesures de vigilance au regard de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), l'application du dispositif de gel des avoirs et le respect des règles de protection de la clientèle.

La gestion du risque de non-conformité doit faire l'objet d'adaptations pour répondre aux objectifs fixés par Socram Banque et aux recommandations de l'audit du dispositif menés en 2020 :

- **LCB-FT** : les critères de classification des risques de blanchiment et leur déclinaison opérationnelle renforcée dans le cadre de la détection des opérations remarquables et de leur analyse seront à actualiser. La détection des opérations remarquables est basée sur la matrice de classification des risques de blanchiment, avec des seuils selon le niveau de risque retenu qui seront à aménager. Les process opérationnels de réalisation des opérations seront adaptés en prenant en compte la collecte des informations et justificatifs nécessaires à l'analyse actualisée du risque client LCB-FT. Le dispositif de gel des avoirs devra également être renforcé.
- **conformité** : l'avis conformité sur les projets en cours, les nouveaux process et produits, doit être sollicité. De même, la conformité est partie prenante dans la phase de validation des procédures de l'entreprise. Le dispositif anti-corrruption devra être parachevé et la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de Socram Banque doit encore être validée.

Un dispositif de veille réglementaire a été structuré autour de la fonction conformité avec pour objectif une anticipation des évolutions réglementaires, permettant à Socram Banque de s'assurer de leur intégration dans les plans projets.



COMPTES

COMPTES SOCIAUX

MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2020.

RÉSULTAT

L'exercice 2020 fait ressortir un bénéfice net de 290 029,33 €.

Socram Banque n'ayant pas fait l'objet d'un redressement fiscal au titre de l'exercice 2020, l'article 223 quater du Code général des impôts ne s'applique pas.

La baisse du résultat est directement liée aux conséquences de la crise sanitaire avec une baisse de l'activité et du Produit Net Bancaire, des charges spécifiques et une hausse du coût du risque.

COMPTES CONSOLIDÉS

MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2020.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

- Socram Banque,
- FCT Titrisocram 2017,
- Les Sociétés Civiles Immobilières suivantes détenues à 100 % par Socram Banque :
 - SCI du 24 février,
 - SCI du Vieux Colombier,
 - SCI 24/24.
- La Sarl Socram Immo détenue à 100 % par Socram Banque dont l'objet social est la location de biens de toute nature et notamment de mobiliers, de matériels informatiques et d'aménagements.

PASSAGE DES COMPTES SOCIAUX AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés s'analyse ainsi :

Résultat net social	+ 290
Résultat des filiales intégrées	- 230
Annulation des effets des amortissements dérogatoires	- 25
Impact des détitrisations	+ 150
Impact sur les impôts	+1 170
Résultat net consolidé	+1 355

RÉSULTAT

Le Produit Net Bancaire se contracte de 5 % principalement sous l'effet de la baisse de l'encours de crédit à la consommation ; les charges d'exploitation et amortissements augmentent en raison de l'intégration d'éléments exceptionnels et prudentiels. En conséquence, le Résultat Brut d'Exploitation diminue de 38,7 %. La hausse du coût du risque de 40,6 % entraîne une contraction du résultat net de l'exercice de 75,8 %.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Sur la base des comptes consolidés, les ratios réglementaires*, sont les suivants au 31 décembre 2020 :

RATIO DE SOLVABILITÉ

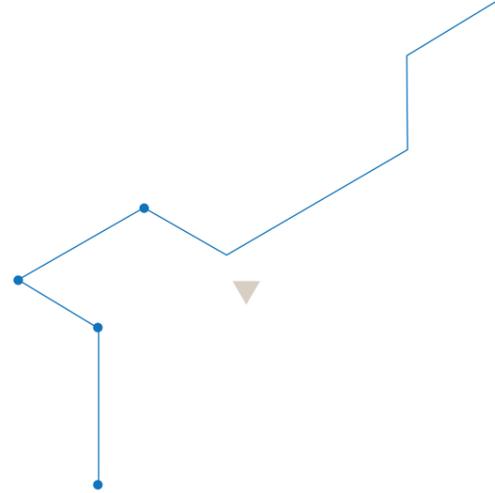
Fonds propres de catégorie 1	229 514 K€
Fonds propres de catégorie 2	Néant
Expositions pondérées	1 087 860 K€
Ratio de solvabilité	21,1 %
Seuil réglementaire au 31/12/2020	10,5 %

RATIO DE LIQUIDITÉ : LCR, POUR UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE 100 %, CALCULÉ AU 31/12/2020

Sorties nettes de Trésorerie	22 516 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 1	57 076 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 2	0 K€
Ratio LCR	253,5 %

LE COEFFICIENT DE DIVISION DES RISQUES : AUCUN ENCOURS SUR UN MÊME CLIENT N'EXCÈDE 25 % DES FONDS PROPRES DE SOCRAM BANQUE.

*Ces ratios n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part des Commissaires aux comptes.



DÉCOMPOSITION DU SOLDE FOURNISSEURS (COMPTES SOCIAUX)

FACTURES REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PREVU AU I DE L'ARTICLE D441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Les données concernent uniquement les opérations hors activités bancaires.

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						42
Montant total des factures concernées en TTC		53 224,82	108,36	-	15 593,07	68 926,25
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC		0,23 %	-	-	0,07 %	0,30 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			12			
Montant total des factures exclues en TTC			3 889,20			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délai contractuel inscrit sur les factures				

LES PARTICIPATIONS

Il n'y a pas eu d'évolution au cours de l'exercice. Nous vous rappelons que les Sociétés contrôlées au 31 décembre 2020 sont :

- trois Sociétés Civiles Immobilières, portant les immeubles d'exploitation de Socram Banque,
- la Sarl Socram Immo, propriétaire de biens meubles qu'elle loue à Socram Banque pour le fonctionnement de cette dernière.

LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31 décembre 2020, des parts significatives du capital social :

- MACIF possède plus du tiers du capital social,
- BPCE possède plus du tiers du capital social,
- MAIF possède le cinquième du capital social,
- MATMUT possède plus du vingtième du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié de Socram Banque ne participe au capital de notre Société.

RÉSULTATS SOCIAUX : PROPOSITION D'AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice distribuable se décomposant comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	290 029,33 €
Report à nouveau créditeur	5 530 129,90 €
	5 820 159,23 €



Conformément à la recommandation du 18 février 2021 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, Socram Banque souhaite faire preuve d'une grande prudence dans l'affectation de son résultat et en ce sens, ne pas verser distribuer de dividendes en 2021.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0,00 € par action	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau créateur	5 820 159,23€
	5 820 159,23€

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2017	2018	2019
Dividende versé par action	0,50 €	1,00 €	0 €

JETONS DE PRÉSENCE

Au regard des travaux du plan stratégique et de l'éventualité de compléter le dispositif de gouvernance par de nouveaux comités spécialisés, il est proposé d'augmenter les jetons de présence pour l'exercice 2021 et de les porter à un montant maximum de 100 000 €.

ENCADREMENT DES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR BANCAIRE

Nous portons à votre connaissance, conformément à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier, que l'ensemble des rémunérations versées aux personnes visées, s'élève à 721 835,48€.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS

Conformément aux statuts de Socram Banque, nous vous proposons de procéder à la ratification de la cooptation de Christophe CASES, nommé par le Conseil d'administration du 22 septembre 2020, en remplacement d'Eric BERTHOUX, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Nous vous proposons également de procéder à la ratification de la cooptation de Fred VIANAS, nommé par le Conseil d'administration du 25 mars 2021, en remplacement d'Odile EZERZER, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Conformément à l'article R612-29-3 du Code monétaire et financier, ces nominations sont faites sous réserve de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Conformément aux statuts de Socram Banque, nous vous proposons de procéder au renouvellement des mandats d'administrateurs de :

- ↳ Christophe CASES,
- ↳ Pascal MICHARD,
- ↳ MACIF,
- ↳ MATMUT & Co,
- ↳ MFA,

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2027

sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Conformément à l'article R612-29-3 du Code monétaire et financier, ce renouvellement est fait sous réserve de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

NOMINATION D'UN CENSEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts de Socram Banque, nous vous proposons de nommer Jocelyn CHARLIER, en qualité de censeur, en remplacement de Jean-Marc RABY, démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

Aucune action de Socram Banque n'est détenue par les salariés de la Société.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Il n'y a pas d'évènement important survenu entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte sanitaire toujours incertain et dont les conséquences économiques restent difficiles à mesurer, Socram Banque s'inscrit dans une approche particulièrement prudente de ses équilibres, notamment à travers le pilotage maîtrisé des charges

Résultats financiers

Résultats financiers des cinq derniers exercices en euros

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
Nombre d'actions émises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	70 649 793	74 431 990	69 467 081	67 463 363	62 696 178
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	17 294 661	5 329 230	8 587 958	10 952 954	6 721 460
Impôt sur les bénéfices	6 855 474	1 889 375	3 786 420	3 428 590	2 320 425
Participation des salariés due au titre de l'exercice	250 510	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	13 845 529	5 426 011	6 457 551	4 826 934	290 029
Montant des bénéfices distribués	4 550 000	1 750 000	3 500 000	0	0*
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfices après impôts mais avant amort. et prov.	2,98	0,98	1,37	2,28	1,26
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	3,96	1,55	1,85	1,38	0,08
Dividende versé à chaque action	1,30	0,50	1,00	0	0*
Personnel					
Effectifs moyens des salariés employés pendant l'exercice	247	244	246	229	220
Montant de la masse salariale	10 416 477	10 389 523	10 450 996	9 821 194	10 517 643
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	6 170 986	5 725 296	5 251 578	4 976 256	5 366 415

(*) Proposition à l'Assemblée générale du 11 mai 2021

et une détermination conservatrice du coût du risque.

Les résultats financiers court et moyen termes seront inévitablement impactés par la crise ; pour autant notre solidité financière doit nous permettre d'absorber ce « choc ».

En parallèle, les travaux du plan stratégique #SOCRAM3A doivent favoriser la redynamisation de nos activités et de notre développement. Ainsi, nos projets de rénovation de nos offres, d'élargissement à la LOA, d'optimisation et de digitalisation de nos processus et outils etc..., en synthèse de remise à niveau de l'établissement dans une dynamique porteuse orientée client, sont autant d'atouts pour accélérer la croissance des portefeuilles et pérenniser les résultats.

LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons en détail les comptes annuels 2020 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont conformes à la réglementation.

Vos Commissaires aux comptes relatent l'accomplissement de leur mission dans leur rapport sur les comptes annuels.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, et de donner quitus aux administrateurs en fonction, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2020

L'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le Décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés a instauré un rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise pour toutes les sociétés anonymes.

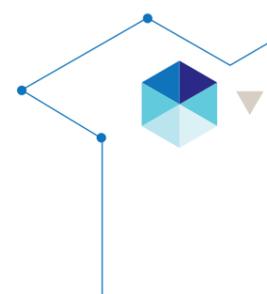
Dans ce cadre, nous vous présentons ce rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2020.

1. LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2020

● CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Mandats au sein de Socram Banque	Mandats et fonctions dans toute autre société
Administrateurs		
Pascal Michard	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'administration de Macif SGAM et Macif SAM, - Représentant permanent Macif SAM au Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Administrateur au Conseil d'administration de GIE Macif Finance Epargne, - Administrateur au Conseil d'administration d'OFI Asset Management SA et d'OFI Holding SA, - Administrateur aux Conseils d'administration Macif SAM et Macif SGAM - Administrateur d'UGM Aesio Macif, - Administrateur au Conseil d'administration de Macif Mutualité, - Administrateur au Conseil d'administration de UMG Macif Santé Prévoyance, - Administrateur au Conseil d'administration de Saps (Algérie), - Membre suppléant à la Commission exécutive d'AAM, - Invité permanent à la Fondation d'entreprise du groupe Macif.
Fabrice Blondel	Représentant permanent de AGPM - Administrateur	- Aucun autre mandat.

Vincent Boyer	Représentant permanent de MFA – Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent MFA et membre du Conseil de surveillance de Mutavie SA, - Représentant permanent MFA et administrateur d'OFI-VALMO Partenaires.
Christophe Cases	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration Maif Solutions Financières SAS, - Membre du Conseil d'administration Maif Connect SAS, - Membre du Conseil d'administration Maif Paiements SAS, - Représentant permanent Société Maif Avenir au sein du Conseil d'administration de la Société Zenpark.
Rémi Cerdan	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Macif SAM, - Administrateur de Fondation Macif, - Administrateur d'OFI Asset Management SA et d'OFI Holding SA, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SA, - Administrateur de GIE Macif Finance Epargne, - Administrateur de Macifin' SAS, - Member of B.o.D Syneteristiki.
Arnaud Courdesses	Représentant permanent de Maif - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Maif / Président du CORAC, - Administrateur de Maif solutions financières, - Administrateur de Maif Vie, - Président du GERP, - Trésorier de l'ASAP.
Tristan De La Fonchais	Représentant permanent de Matmut & Co - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Adjoint du Groupe Matmut, - Directeur Général de Matmut Vie, - Président de Matmut Patrimoine. - Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration d'OFI Asset Management, - Président du Comité des Risques, des Comptes et de l'Audit d'OFI Asset Management, - Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration d'OFI Lux, - Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration de MUTLOG, - Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration de MUTLOG Garanties.



Patrick Jacquot	Représentant permanent de AMDM - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de l'AMDM, - Membre du Conseil d'administration d'ESS France, - Administrateur du CJDES, - Administrateur de France Active, - Co-Président de France Active Occitanie, - Membre du Bureau et de la Commission Exécutive d'AAM, - Vice-Président du Conseil de surveillance et membre du Comité de sélection des rémunérations d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique, - Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires SA, - Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration d'OFI Holding SA, - Président d'ARDIE Occitanie, - Vice-Président de Confluences, - Membre au titre de l'AAM du Conseil Supérieur de l'ESS, - Membre titulaire et Président de la Commission usagers vulnérables du Conseil national de la Sécurité routière - Administrateur de MUTAC, - Président d'Assurance Prévention, - Administrateur de Solucia PJ.
Odile Ezerzer	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente et membre du Directoire de Macifin' SAS - Représentante permanente Mutavie et Gérante de Bessines l'Ebaupin SCI, - Membre du Comité stratégique de Fundvisory SAS, - Directrice Générale et membre du Directoire de Mutavie SE, - Gérante de Niort Investissements SARL, - Représentante permanente Macif SAM au Conseil d'administration d'OFI Asset Management SA, - Administratrice d'OFI Holding SA, - Présidente et membre du Conseil de surveillance d'OFI Patrimonial SAS, - Représentante permanente Mutavie et Gérante associée de SCS M, - Représentante permanente Mutavie et Gérante associée de SCS M2, - Membre du Conseil de surveillance de Securimut SAS.
Vincent Loizeil	Représentant permanent de MAPA - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de MAPA, - Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Représentant permanent MAPA au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Représentant permanent MAPA au Conseil de surveillance de Mutavie, - Représentant permanent MAPA au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires, - Directeur Général de Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, - Directeur Général de MAPA-MAB SGAM, - Directeur Général Délégué de MAPA-RCBF VIE.

Thierry Mirande	Représentant permanent de BPCE - Administrateur	- Administrateur de Surassur.
Stéphane Muller	Représentant permanent de Matmut - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration de Foncière de Lutèce SA, - Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration d'Emergence SICAV, - Directeur Général de Matmut Développement SAS, - Gérant de MPE, Société civile de Portefeuille, - Représentant permanent Matmut au Conseil de surveillance d'OFI Pierre SA, - Représentant permanent Matmut au Conseil de surveillance d'OFI Investment Solutions SAS, - Administrateur d'OFI Advisers SA, - Représentant permanent Matmut Développement au Conseil d'administration de Phenix Aviation SA, - Président de PDC2 SAS, - Gérant de SCI MPI, - Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration de Swen Capital Partners SA, - Représentant permanent Matmut de l'Association AF2i.
Hélène N'Diaye	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale adjointe de Maif SAM, - Directrice Générale de Maif Vie SA, - Directrice Générale de Maif Solutions Financières SAS, - Présidente de Maif Paiements SAS, - Membre du Conseil des administrateurs de Maif Avenir SAS, - Représentante permanente Maif /Présidente de Maif Interface SAS, - Directrice Générale de Maif Connect SAS, - Représentante permanente Maif Avenir de Linxo Group SAS, - Représentante permanente Maif Avenir d'Oxlin SASU, - Administratrice de Sécurité Familiale.
Daniel Spitezki	Administrateur	- Aucun autre mandat.
René Valladon	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'OFI, - Président du Conseil de Surveillance de Mutavie SA.
Fred Vianas	Représentant permanent de Macif - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'OFI Holding SA, - Administrateur d'OFI Asset Management SA, - Président et membre du Comité d'investissement de Macif Innovation SAS, - Membre et Président du Conseil de surveillance de Skipper Macif association loi 1901, - Membre et Président du Conseil de surveillance de Skipper Macif 2 SAS, - Membre et Président du Conseil de surveillance de Securimut SAS, - Administrateur de Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé (Algérie), - Président du Comité d'audit de Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé (Algérie), - Vice Président et administrateur de la société d'assurance Syneteristiki (Grèce).

Censeurs		
Nicolas Gomart	Censeur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général, Administrateur et Vice-Président de Matmut SAM, - Administrateur et Président au Conseil d'administration de Matmut & Co, - Vice-Président du Conseil d'administration de Cardif IARD SA, - Représentant permanent Matmut au Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises SA, - Membre du Collège de surveillance d'Infravia Capital Partners SAS, - Président de Matmut Innovation SAS, - Président du Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Président du Conseil d'administration de Matmut Vie SA, - Représentant permanent MM2 au Conseil d'administration de Mutex SA, - Vice-Président d'OFI Asset Management SA, - Président du Conseil d'administration d'OFI Holding SA, - Administrateur et Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires SA, - Administrateur et Président de Matmut Mutualité Mutuelle livre II, - Administrateur et Président de Matmut Mutualité Livre III Mutuelle livre II, - Administrateur de la Résidence Château Pomerol UM, - Administrateur au titre de Matmut Mutualité de FNMF Fédération, - Directeur Général, Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de Matmut SGAM, - Membre du comité de gestion de la fondation Paul Bennetot.
Dominique Mahé	Censeur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'administration de Maif SAM, - Président du Conseil d'administration de Filia-Maif SA, - Président du Conseil d'administration de Maif Vie SA, - Vice-Président et membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA.

● **COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Comité d'audit et des risques	
Daniel Spitezki Christophe Cases Odile Ezerzer Stéphane Muller	Président
Comité des rémunérations	
Dominique Mahé Patrick Jacquot René Valladon	Président

● **DIRIGEANTS EFFECTIFS**

Au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier

Philippe Moulay Jean-Paul Ménagé	Directeur Général Directeur Général Délégué
-------------------------------------	--

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Lors de sa séance du 10 décembre 2020, le Conseil d'administration a examiné les conventions autorisées au cours des exercices précédents qui se sont poursuivies en 2020. Il a rappelé le motif et l'intérêt pour Socram Banque de ces conventions, à savoir :

- ▶ concernant la convention de prise en charge des risques d'impayés signée le 18 septembre 2000, la prise en charge par les Mutuelles actionnaires des pertes nettes lissées au-delà d'un dépassement de seuil de 0,5 % de leurs encours moyens respectifs,
- ▶ concernant le Protocole de soutien des actionnaires précédemment autorisé et dont le terme est intervenu le 31 mars 2019, il a été renouvelé, à compter du 1^{er} avril 2019. Il permet d'organiser le soutien des actionnaires dans l'hypothèse où Socram Banque ferait face à une crise temporaire de liquidité générant un besoin urgent de trésorerie. La rémunération du soutien est de 0,2 % + (0,5 % x taux de pondération appliqué aux lignes de liquidité accordées à la banque pour l'exigence de couverture des besoins court terme des établissements bancaires, définie par le règlement n°575/2013 du 26 juin 2013) sur la base d'une année de 365 jours. La rémunération des instruments de dettes ou des avances de liquidité est le taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois majoré d'un spread de signature conforme aux règles moyennes du marché avant le début de la crise et d'un spread de liquidité de 1 %. Cette rémunération est calculée sur le nombre de jours exacts de la durée d'utilisation avec un diviseur 360. Le nouvel engagement porte sur 150 millions d'euros maximum. Les conditions de rémunération sont identiques au Protocole précédent, il en est de même de la rémunération des instruments de dettes ou des avances de liquidité. Cette rémunération est calculée sur le nombre de jours

exact de la durée d'utilisation avec un diviseur 360.

▶ l'avenant n°1 au mandat d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) entre Macif, Macif' et Socram Banque. Cet avenant acte une très forte réduction du commissionnement de l'activité Comptes à vue, acceptée par Macif, agissant en qualité d'IOBSP jusqu'à l'atteinte de l'équilibre, à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette modification de rémunération intervient à la suite de la décision du Conseil d'administration du 13 juillet 2016 de consolider à 100 % dans les comptes de Socram Banque l'activité Comptes à vue et Epargne bancaire, suite à l'exercice du droit de retrait anticipé des participants (Maif, BPCE, Macif) de la SEP MASC. La baisse acceptée par Macif permettra à Socram Banque d'atteindre les objectifs économiques recherchés et de poursuivre le développement de ces nouvelles activités.

Lors de sa séance du 22 janvier 2020, le Conseil d'administration a validé les termes et conditions du protocole transactionnel conclu avec Jean-Philippe LABONDE, dans le cadre de la révocation de ses fonctions de Directeur Général ayant pris effet le 31 janvier 2020.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce présentées dans le rapport sur les conventions réglementées des Commissaires aux comptes.

Fait à Niort, le 25 mars 2021.

Bilan consolidé

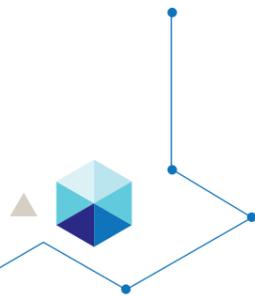
Arrêté au 31 décembre 2020

Actif

Comptes consolidés	2020 Milliers EUR	2019 Milliers EUR
Opérations interbancaires et assimilées	385 764,28	319 078,75
Opérations avec la clientèle	1 201 104,15	1 315 719,05
Opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00
Actions et autres titres à revenu variable	0,00	0,00
Placement des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	0,00	0,00
Immobilisations corporelles et incorporelles	11 873,00	14 230,07
Ecart d'acquisition	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et actifs divers	15 230,76	19 412,33
Total de l'actif	1 613 972,19	1 668 440,19

Passif

Comptes consolidés	2020 Milliers EUR	2019 Milliers EUR
Opérations interbancaires et assimilées	13 073,03	12 750,26
Opérations avec la clientèle	1 102 832,07	1 005 672,39
Dettes représentées par un titre	196 954,90	346 142,09
Provision technique des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et passif divers	17 719,50	21 552,47
Ecart d'acquisition	0,00	0,00
Provisions	5 153,02	884,31
Dettes subordonnées	46 183,46	50 101,31
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	0,00	0,00
Intérêts minoritaires	0,00	0,00
Capitaux propres hors FRBG	232 056,21	231 337,36
Capital souscrit	70 000,00	70 000,00
Primes d'émission	16 316,23	16 316,23
Réserves consolidées et autres	144 385,30	139 434,65
Résultat de l'exercice +/-	1 354,68	5 586,48
Total du passif	1 613 972,19	1 668 440,19



Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2020

Hors bilan

	2020 Milliers EUR	2019 Milliers EUR
Engagements donnés	40 348,22	39 113,36
Engagements donnés de l'activité bancaire	18 818,51	20 247,84
Engagements de financement	21 529,71	18 865,52
Engagements de garantie	0,00	0,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements donnés de l'activité d'assurance	0,00	0,00
Engagements reçus	150 000,00	150 000,00
Engagements reçus de l'activité bancaire	0,00	0,00
Engagements de financement	0,00	0,00
Engagements de garantie	150 000,00	150 000,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements reçus de l'activité d'assurance	0,00	0,00

Compte de résultat consolidé

	2020 Milliers EUR	2019 Milliers EUR
+ Intérêts et produits assimilés	59 644,63	66 268,99
- Intérêts et charges assimilées	21 672,73	26 471,43
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions (produits)	11 622,73	12 456,69
- Commissions (charges)	857,75	1 078,71
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,00	66,38
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 495,84	2 678,11
- Autres charges d'exploitation bancaire	0,00	0,00
Produit net bancaire	51 232,72	53 920,02
- Charges générales d'exploitation	40 366,02	38 318,36
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 648,47	2 197,21
Résultat brut d'exploitation	8 218,24	13 404,44
+/- Coût du risque	-5 622,37	-3 998,34
Résultat d'exploitation	2 595,87	9 406,10
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
Résultat courant avant impôt	2 595,87	9 406,10
+/- Résultat exceptionnel	-85,87	-185,37
- Impôt sur les bénéfices	1 155,31	3 634,25
+/- Dotations / reprises de FRBC et provisions réglementées	0,00	0,00
+/- Dotations / reprises des fonds pour risques bancaires généraux	0,00	0,00
+/- Intérêts minoritaires	0,00	0,00
Résultat net	1 354,68	5 586,48

Annexe aux Comptes consolidés



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 26 mars 2020, le Conseil d'administration de Socram Banque a nommé un nouveau Directeur Général et a validé une nouvelle trajectoire économique suite à la décision de MACIF de cesser la commercialisation de nouveaux comptes à vue à compter du 1^{er} avril 2020.

Suite à ces décisions, un nouveau plan stratégique a été défini par la banque et validé le 26 novembre 2020. Ce nouveau plan vise à développer l'activité Crédit pour d'une part compenser la perte de revenus engendrée par l'arrêt de la commercialisation des comptes à vue et d'autre part auto-financer le développement de l'offre sur ce segment. La baisse des dépôts, attendue sur la période 2020-2024, sera compensée par un recours accru au marché (émission de titres de taux) pour assurer le refinancement de l'activité Crédit.

L'épidémie de pneumonie virale de la Covid-19 a été un facteur prégnant sur l'activité de l'ensemble de l'année 2020 et a engendré à la fois un niveau

OBLIGATION DE CONSOLIDATION

Socram Banque a mis en place en 2009, une première opération de titrisation non déconsolidante, pour des montants significatifs, en créant le compartiment Titrisocram 2009-01. Ce compartiment a été dissout en juin 2011.

Par conséquent, Socram Banque publie depuis cette date des comptes consolidés.

de production de crédits historiquement bas et un mouvement inattendu de collecte de dépôts sur les comptes à vue et les comptes d'épargne, ces deux éléments générant un effet négatif sur les revenus de l'établissement.

Les mesures de soutien à l'économie prises par les pouvoirs publics, visant à fournir une aide financière et non financière aux secteurs d'activité affectés, ont jusqu'à maintenant permis de limiter les effets sur la sinistralité du portefeuille de crédits. Toutefois, dans un environnement marqué par un fort degré d'incertitude, Socram Banque a tenu compte des effets de la crise, tels qu'ils pouvaient être appréhendés en date d'arrêt, pour la détermination des dépréciations et des provisions dans ses comptes au 31 décembre 2020. Ainsi, Socram Banque a renforcé les paramètres de calcul des dépréciations sur encours douteux pour retenir les hypothèses les moins favorables sur leur évolution et les estimations de recouvrement. En outre, une provision statistique a été enregistrée sur les encours ayant fait l'objet de mesures de réaménagement en 2020 (cf. infra note 6.5).

Une opération de titrisation, avec la création d'un nouveau Fonds Commun de Titrisation, a été réalisée en octobre 2017 pour un montant global de 486 M€. Le placement des titres prioritaires a permis de lever 450 M€ sur les marchés, les obligations subordonnées ont été conservées. Cette opération était rechargeable sur une période de 12 mois, le dernier rechargement a été effectué en octobre 2018.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

• DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend, en l'absence d'entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable tels que définis :

- Les sociétés sous contrôle exclusif, sur lesquelles l'entreprise consolidante dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles ;
- Les entités ad hoc, au sens de l'article 10052 du règlement 99-07 et du règlement 2004-04 du CRC, dès lors qu'elles sont contrôlées en substance.

Les entités contrôlées qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés peuvent être exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'ensemble consolidé.

Toutefois, une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

• PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET ÉVOLUTION

Entités consolidées	2020		2019	
	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt
SOCRAM BANQUE	SM		SM	
FCT TITRISOCRAM 2017	IG	100 %	IG	100 %
SOCRAM Immo	IG	100 %	IG	100 %
SCI du 24 février	IG	100 %	IG	100 %
SCI 24/24	IG	100 %	IG	100 %
SCI du Vieux Colombier	IG	100 %	IG	100 %
SCI du Vieux Colombier	IG	100 %	IG	100 %

SM : société mère IG : intégration globale

• MÉTHODE D'INTÉGRATION GLOBALE

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;

- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entités consolidées par intégration globale ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

● RÈGLES GÉNÉRALES

La présentation des comptes annuels est effectuée sous la forme publiable préconisée par le Règlement CRC N° 99-07 modifié par les règlements 2000-01 et 2005-05 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeur.

● CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

● PRINCIPES D'ÉVALUATION DES POSTES DU BILAN

PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constitués au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction font l'objet d'un étalement. Il est calculé par dossier, proportionnellement aux intérêts restant à percevoir, rapportés au total des intérêts du prêt sur sa durée de vie.

Les engagements par signature constituant le hors bilan comprennent les engagements irrévocables de financement n'ayant pas encore donné lieu à la

mise à disposition des fonds, ainsi que les découverts autorisés et non utilisés pour l'activité Comptes à vue.

► Créances douteuses

Les créances sur la clientèle, qui comprennent les crédits à la clientèle et les comptes ordinaires débiteurs, sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total, font l'objet d'une procédure contentieuse et, en tout état de cause, lorsqu'une ou plusieurs échéances de plus de trois mois demeurent impayées.

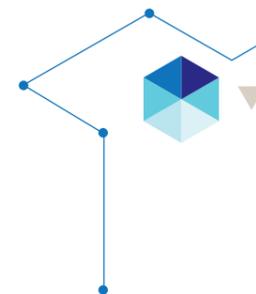
Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours du débiteur.

Les créances douteuses peuvent être reclassées, en l'absence de déchéance du terme, en encours sains lorsque le paiement des échéances contractuelles d'origine a repris depuis 36 mois.

Lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, les créances douteuses concernées sont identifiées comme encours douteux compromis. Ce classement intervient nécessairement à la déchéance du terme et, en tout état de cause, un an après le passage en encours douteux.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de



l'encours correspondant.

Les intérêts courus et/ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en autres produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées lors de leur encaissement.

► Dépréciation des créances douteuses

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations enregistrées en diminution de l'actif, destinées à couvrir la perte probable qui en résultera. Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, ces dépréciations correspondent, en valeur actualisée, à l'ensemble des pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels. Leur estimation fait l'objet d'une approche statistique pour les catégories d'encours visées par les dispositions de l'article 2231-4 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Une approche statistique différenciée est retenue dès lors que des segments de l'encours douteux présentent des caractéristiques de récupération non similaires.

Pour la généralité des créances douteuses, les flux provisionnels et leur étalement dans le temps sont déterminés sur la base d'une estimation du taux de passage en déchéance du terme des créances et d'une loi statistique de recouvrement après prononciation de la déchéance du terme. Ces flux sont actualisés au taux de rendement moyen des prêts sur 24 mois glissants.

Pour les créances restructurées dans le cadre de la législation afférente au surendettement, des lois statistiques spécifiques de récupération après passage en douteux sont appliquées.

Par exception, les encours dont les caractéristiques conduisent à écarter une approche statistique font l'objet d'une estimation individuelle des pertes latentes. Les flux provisionnels ne sont alors actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative.

Les dotations liées aux dépréciations des créances douteuses pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque.

Les reprises de dépréciation liées à l'impact du temps sur l'actualisation sont inscrites en diminution du coût du risque.

Les intérêts et frais refacturés comptabilisés sur les créances douteuses sont intégralement provisionnés.

PORTFEUILLE DE TITRES

Sont considérés comme titres à revenus fixe ou variable, les titres du marché interbancaire, les bons du trésor et autres titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, valeurs mobilières émises en France ou à l'étranger ; d'une manière générale, toutes les créances représentées par un titre négociable sur le marché. Ils sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement selon les objectifs de détention, les conditions de refinancement, les critères de décision de cession et la nature des gains obtenus.

A la clôture de l'exercice, le portefeuille de titres de la société comprend des titres de placement, des titres de transaction ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées. Socram Banque ne réalise pas d'activité spécialisée de gestion de portefeuille et de portefeuille de transaction.

► Titres de placement

Ces titres ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement.

Les titres de placement acquis à titre onéreux sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Ceux acquis à titre gratuit, par voie de échange ou reçus à titre d'apport en nature, sont comptabilisés à leur valeur vénale. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

Ils comprennent les titres suivants :

- SICAV souscrites afin de constituer le coussin de liquidité en lien avec le ratio de liquidité court terme (LCR).

A la clôture des comptes, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes sont calculées ligne à ligne et donnent lieu à dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

▸ **Titres de transaction**

Dans cette catégorie, la société détient principalement des SICAV de trésorerie. Ils sont évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture de l'exercice. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

▸ **Titres d'investissement**

La société ne détient pas de titres d'investissement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées conformément à la réglementation sur les actifs.

Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les composants d'une immobilisation pour lesquels des durées d'utilisation différentes sont constatées, sont immobilisés de façon distincte.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation attendues.

Les plus-values et les moins-values de cession sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

DETTES

▸ **Dettes envers les établissements de crédit**

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées selon leur durée initiale et la nature de ces dettes.

Les intérêts courus sur ces dettes sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

▸ **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par type de support. Elles concernent des titres de créances négociables et des titres obligataires.

Les primes et frais d'émission sont amortis à l'émission des opérations.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

▸ **Dettes subordonnées**

Le poste concerne le fonds mutuel de garantie (note sur le bilan se rapportant aux dettes subordonnées).

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments financiers à terme correspondent à des instruments de taux d'intérêt à terme.

Dans tous les cas, Socram Banque intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme dans une optique de couverture de sa marge financière.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme, utilisés à titre de couverture et affectés dès l'origine à un élément, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers de couverture et de gestion du risque global de taux sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

La valeur de marché des instruments financiers à terme, mentionnée en annexe (note sur les informations complémentaires se rapportant aux engagements sur instruments financiers à terme), résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché. Les valorisations sont déterminées en interne ; elles sont cependant comparées avec les éléments de valorisation obtenus auprès des contreparties.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

● **OPÉRATIONS INTERBANCAIRES**

Ce poste regroupe principalement les comptes de réserves à la Banque de France, les encours centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'épargne, provenant de la collecte des livrets réglementés, et les disponibilités bancaires.

DURÉE RÉSIDUELLE en K€	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2020	Total 2019
Caisse	0	0	0	0	0	0	0
Compte encaisse DAB	0	0	0	0	0	0	0
Banque de France réserves obligatoires	69 064	0	0	0	0	69 064	61 088
Encours centralisés	0	0	0	212 026	0	212 026	200 303
Valeurs non imputées	0	0	0	0	0	0	0
Comptes et prêts	104 674	0	0	0	0	104 674	57 688
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0
Valeur brute	104 674	0	0	0	0	104 674	57 688
Dépréciation	0	0	0	0	0	0	0
Valeur nette	104 674	0	0	0	0	104 674	57 688
TOTAL	173 738	0	0	212 026	0	385 764	319 078

Les encours centralisés se sont accrus en lien avec l'augmentation des encours de Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Epargne Populaire souscrits par la clientèle.

● **OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE**

Le montant des concours à la clientèle représente la totalité des crédits en cours, ainsi que les comptes débiteurs pour les activités Comptes à vue et Epargne. Il s'élève à 1 201 104 K€, y compris les encours douteux nets de provisions.

VENTILATION DES CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE (EN K€)

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2020	Total 2019
Comptes ordinaires débiteurs	5 968	0	0	0	0	5 968	7 396
Crédits de trésorerie	118 144	100 329	182 944	693 833	80 204	1 175 454	1 283 569
Autres crédits à la clientèle	0	0	0	0	0	0	0
Encours douteux nets de provision	17 103	0	0	0	0	17 103	21 980
Créances rattachées	2 579	0	0	0	0	2 579	2 773
TOTAL	143 794	100 329	182 944	693 833	80 204	1 201 104	1 315 718

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ CRÉDIT (EN K€)

	2020	2019
Encours sains hors créances rattachées	1 175 450	1 242 380
Encours douteux hors créances rattachées	52 765	56 139
Dont encours douteux compromis hors créances rattachées	39 042	41 808
Provisions pour dépréciation des créances y compris provision pour actualisation et décote Neiertz	35 682	34 474
Provision pour dépréciation des douteux compromis	26 677	28 666
Taux de couverture	67,62 %	61,41 %
Encours global activité crédit	1 228 215	1 298 519
Taux d'encours douteux	4,30 %	4,32 %
Taux de provisionnement global (Provisions/Encours global)	2,90 %	2,65 %

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ BANQUE (EN K€)

	2020	2019
Encours sains hors créances rattachées	7 249	8 952
Encours douteux hors créances rattachées	2 612	2 866
Dont encours douteux compromis hors créances rattachées	0	0
Provisions pour dépréciation des créances	2 090	2 287
Taux de couverture	80,01 %	79,80 %
Encours global débiteur CAV / Epargne	7 969	9 700

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE (EN K€)

Socram Banque a souscrit en fin 2013 des Obligations A Terme à taux fixe, afin de constituer partiellement le coussin de liquidité ; les dernières sont arrivées à terme en 2018.

En K€	2020	2019
OAT	0	0
Créances rattachées	0	0
Total	0	0

ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (EN K€)

Ce poste comprend notamment les SICAV. Une partie de ces titres sont éligibles dans les actifs liquides de haute qualité de niveau 1, pour le calcul du LCR.

En K€	2020	2019
SICAV éligibles au LCR	0	0
SICAV monétaires	0	0
Total	0	0

VALEURS IMMOBILISÉES

MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels et licences	Linéaire	4 ans
Agencements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Gros Œuvre	Linéaire	60 ans
Façade Etanchéité	Linéaire	30 ans
Equipements Techniques	Linéaire	20 ans
Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE (EN K€)

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture	Amort. et Prov.	Montant net
Immobilisations incorporelles en cours	245	0	218	27	-	27
Certif. d'association	0	-	0	0	-	0
Logiciels	25 352	275	0	25 626	24 467	1 160
Immobilisations incorporelles	25 597	275	218	25 654	24 467	1 187
Terrains	1 054	-	-	1 054	-	1 054
Constructions	9 575	-	-	9 575	5 067	4 509
Agencements	7 623	-	-	7 623	2 934	4 689
Matériel de transport	100	-	-	100	74	26
Mob. de bureau et Mat. informatique	3 464	235	0	3 699	3 291	408
Immobilisations corporelles	21 816	235	-	22 051	11 366	10 686
Total général	47 413	510	218	47 706	35 833	11 873

Les mouvements sur les logiciels s'expliquent par une reprise de provision de 114 K€ et la dépréciation des développements sur le livret digital pour 675 K€.

• AUTRES ACTIFS

En K€	2020	2019
Dépôt de garantie	1 832	1 832
Divers	6 184	4 835
TOTAL	8 016	6 667

• COMPTES DE RÉGULARISATION

En K€	2020	2019
Remises à l'encaissement et autres instances	2 004	7 872
Charges ou produits constatés d'avance	1 273	375
Produits à recevoir sur IFT	4	12
Autres produits à recevoir	3 934	4 488
TOTAL	7 215	12 747

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

• DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste représente les encours de refinancement obtenus d'établissements de crédit. En durée restante, la ventilation est la suivante (en K€) :

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2020	Total 2019
Comptes et emprunts	11 791	-	-	-	1 282	13 073	12 750
A vue	11 537	-	-	-	-	11 537	11 154
A terme	254	-	-	-	1 282	1 536	1 596
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-
A vue	-	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	11 791	-	-	-	1 282	13 073	12 750

• OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Cette rubrique augmente avec le développement des activités Comptes à vue et Epargne ; elle regroupe les éléments suivants :

En K€	2020	2019
Comptes à vue	426 520	385 269
Comptes d'épargne	676 012	620 164
Dont Compte Epargne logement	1 599	1 530
Dont Plan Epargne logement	12 410	12 193
Dont autres épargnes réglementées	257 025	233 083
Dettes rattachées	84	81
Comptes d'instance	216	158
TOTAL	1 102 832	1 005 672

• DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Ce poste regroupe essentiellement les opérations de refinancement de Socram Banque (titres de créances négociables et émissions obligataires liées à la titrisation).

En durée résiduelle, la ventilation des dettes représentées par un titre est la suivante (en K€) :

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2020	Total 2019
Titres négociables à terme	32 000	60 000	10 000	15 000	-	117 000	135 000
Emprunts obligataires	14 919	15 437	24 826	24 799	-	79 981	211 156
Taux fixe						-	-
Taux variable	14 919	15 437	24 826	24 799	-	79 981	211 156
Taux révisable	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées aux opérations sur titres	-26	-	-	-	-	-26	-14
Intérêts courus sur titres négociables	-26	-	-	-	-	-26	-14
Intérêts courus sur emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	46 893	75 437	34 826	39 799	-	196 955	346 142

• AUTRES PASSIFS

En K€	2020	2019
Etat	-	2 637
Personnel, organismes sociaux	3 770	3 881
Autres charges à payer	10 130	10 649
Prime d'émission obligataire liée à la titrisation	180	633
Autres comptes de régularisation	1 089	1 038
Divers	2 551	4 439
TOTAL	17 720	23 277

• PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

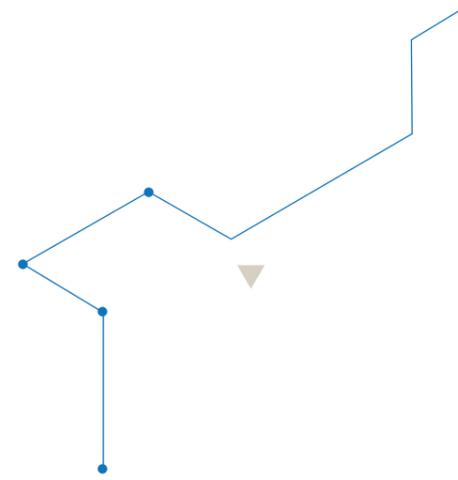
Les mouvements en suspens liés à l'activité Comptes à vue avec plus de trois mois d'ancienneté font l'objet d'un provisionnement.

Les plans épargne-logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers, dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne-logement et les décrets pris en application

de cette loi.

Le régime d'épargne-logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- ▶ l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ;
- ▶ l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans



le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne-logement.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision pour risques et charges inscrite en passif du bilan.

Une provision pour litiges a été constituée pour couvrir le risque sur des procédures en cours.

Une provision complémentaire a été enregistrée sur les encours ayant bénéficié d'un réaménagement en 2020 pour tenir compte du risque généré par le contexte particulier de la crise sanitaire. Le caractère non douteux de ces encours justifie le classement de cette provision en risques et charges.

En K€	2020	2019
Comptes suspens Banque	35	81
Provisions liée aux Plans Epargne Logement	516	603
Litiges relations humaines	1 553	200
Provision sur encours réaménagés	3 049	0
TOTAL	5 153	884

• DETTES SUBORDONNÉES

Ce poste recouvre l'ensemble des souscriptions des emprunteurs au Fonds mutuel de garantie, constitué entre tous les emprunteurs de Socram Banque.

Son fonctionnement et son contrôle sont décrits dans le règlement intérieur du Fonds mutuel de garantie des emprunteurs de Socram Banque.

La souscription au Fonds mutuel de garantie

demeure fixée à 2 % du crédit consenti. Elle alimente le « Fonds A ». Avec l'entrée en vigueur du CRD IV, ce dernier n'est plus éligible dans le calcul des fonds propres règlementaires.

Le « Fonds A », ainsi que les produits financiers issus de son placement qui alimentent le « Fonds B », sont destinés à couvrir le risque d'irrecouvrabilité des créances des sociétaires défaillants.

ÉVOLUTION DU DÉPÔT ET DU FONDS DE GARANTIE SUR L'EXERCICE

	Solde au 31/12/19	Sous-criptions	Remboursements	Capitalisation des produits	Utilisation par Socram	Utilisation	Rentrées sur créances	Solde au 31/12/20
Fonds A	49 151	6 406	-9 731	0	-585	0	0	45 242
Fonds B	9 499	0	0	445	0	-2 401	1 872	9 415
Réservation Fonds B	-8 549	0	0	0	0	75	0	-8 474
TOTAL	50 101	6 406	-9 731	445	-585	-2 326	1 872	46 183

Le « Fonds B » fait l'objet d'une gestion par génération annuelle de prêts. A titre prudentiel et comme l'exercice précédent, la réservation du « Fonds B » est limitée à 90 %.

● **CAPITAUX PROPRES HORS FRBG**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat net part de groupe	Capitaux propres consolidés part de groupe	Minoritaires	Capitaux propres consolidés de l'ensemble
Situation au 31/12/2018	70 000	16 316	137 431	7 070	230 817	0	230 817
Variation de capital			-1 566		-1 566	0	-1 566
Distributions effectuées				-3 500	-3 500	0	-3 500
Affectation du résultat N-1			3 570	-3 570	0	0	0
Résultat de l'exercice				5 586	5 586	0	5 586
Situation au 31/12/2019	70 000	16 316	139 435	5 586	231 337	0	231 337
Variation de capital							-636
Distributions effectuées				-5 586			
Affectation du résultat N-1			5 586	-5 586			
Résultat de l'exercice				1 355	1 355	0	1 355
Situation au 31/12/2020	70 000	16 316	144 385	1 355	232 056	0	232 056

Le capital est composé de 3 500 000 actions d'un montant nominal de 20 Euros.

Les primes d'émission proviennent de l'augmentation de capital effectuée en 1995 pour 1 761 K€ et des augmentations de capital effectuées en 1999 pour 14 555 K€.

HORS BILAN

● **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS**

CRÉDIT ACQUISITION VÉHICULES

Le montant des engagements donnés au titre des « crédits acquisition véhicules », dont la mise à disposition n'a pas été faite, s'élève à 16 865 K€.

CRÉDIT TRAVAUX

Le montant des engagements donnés au titre des « crédits travaux », dont la mise à disposition n'a pas été faite, s'élève à 4 665 K€.

DÉCOUVERTS AUTORISÉS NON UTILISÉS

Le montant des découverts autorisés et non utilisés dans le cadre de l'activité Banque de détail s'élève à 18 819 K€.

● **ENGAGEMENT DE GARANTIE REÇUE**

Un nouvel engagement de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité a pris effet au 1^{er} avril 2019. Le montant global s'élève à 150 000 K€, il se répartit conformément à la répartition du capital social.

COMPTE DE RÉSULTAT

Un compte de résultat est établi par activité (Crédit consommation et Banque de détail), les charges directes sont affectées par activité, les charges indirectes sont ventilées en utilisant des clés de répartition.

● **CHARGES**

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

Ce poste comprend toutes les sommes versées aux organismes bancaires au titre des opérations de trésorerie, des opérations interbancaires, des opérations sur titres, ainsi que les charges sur instruments de taux et de recouvrement.

En K€	2020	2019
Charges sur opérations de trésorerie	9 787	10 958
Charges sur opérations à la clientèle	8 211	10 121
Charges sur opérations sur titres	78	350
Charges sur prestations de services financiers	3 144	4 056
Charges diverses d'exploitation bancaire	453	987
TOTAL	21 673	26 471

COMMISSIONS CONSTATÉES EN CHARGES

Elles se décomposent en :

En K€	2020	2019
Commissions sur opérations interbancaires	126	168
Commissions sur opérations de hors bilan	604	742
Commissions sur prestations de services financiers	128	169
Commissions sur opérations sur titres	0	0
TOTAL	858	1 079

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Ce poste comprend :

En K€	2020	2019
Charges externes	21 833	20 653
Impôts et taxes	700	728
Charges de personnel	17 833	16 937
TOTAL	40 366	38 318

DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT

Elles correspondent à la dépréciation économique des immobilisations. Elles s'élèvent à 2 648 K€ sur l'exercice 2020 dont 675 K€ de dépréciation sur les immobilisations incorporelles.

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CRÉDIT

En K€	2020	2019
Dotations nettes aux provisions	2 071	-1 222
Passages en pertes	5 881	6 373
Rentrées sur créances amorties	-2 352	-2 370
Garantie des pertes Mutuelles	-89	-57
Coût du risque avant Fonds de garantie B	5 511	2 724
Recours à exercer sur Fonds B	75	736
Pertes imputées sur Fonds B	-2 401	-3 347
Rentrées sur créances transférées sur Fonds B	1 872	2 062
Coût du risque	5 057	2 175

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CAV/ÉPARGNE

En K€	2020	2019
Dotations nettes aux provisions	-289	462
Passages en pertes	893	1 494
Rentrées sur créances amorties	-39	-150
Coût du risque	565	1 806

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles concernent principalement :

En K€	2020	2019
Provisions pour Risques et Charges	0	477
Divers	312	276
TOTAL	312	753

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant les taux d'impôts et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice, lorsque ces textes ne prévoient pas d'évolution du taux ou des règles fiscales applicables.

PREUVE D'IMPÔT (EN K€)

En K€	2020	2019
Résultat consolidé	1 355	5 586
Impôt comptabilisé	1 155	3 634
Résultat Consolidé avant impôt	2 510	9 221
Taux d'impôt applicable	28 %	31 %
Impôt théorique	703	2 859
Impact de la contribution sociale sur l'abattement de 760 K€	12	86
Crédit d'impôt famille	0	-21
Total des différences temporaires	0	89
Total des différences permanentes	414	222
Impact des différentiels de taux	26	399
Effet des autres éléments	0	0
Total Impôt Théorique	1 155	3 634
Impôt comptabilisé	1 155	3 634

IMPÔT (IS)

En K€	Résultat	Impôt sur les sociétés
Résultat d'exploitation	2 596	1 179
Gains/pertes sur actifs immobilisés	0	0
Résultat exceptionnel	-86	-24
Résultat avant IS	2 510	1 155

RÉPARTITION IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

En K€	2020	2019
Actifs d'impôts courants et différés	1 155	3 634
Impôts courants	2 325	3 529
Impôts différés	1 160	105
Passifs d'impôts courants et différés	0	0
Impôts courants	0	0
Impôts différés	0	0

● PRODUITS

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Ils se décomposent en :

En K€	2020	2019
Produits sur opérations de trésorerie	10 998	12 500
Produits sur opérations à la clientèle	47 299	51 975
Produits de placements	555	941
Produits sur moyens de paiement	793	853
TOTAL	59 645	66 269

COMMISSIONS PRODUITS

Elles se décomposent en :

En K€	2020	2019
Commissions sur opérations interbancaires	0	-17
Commissions sur opérations à la clientèle	11 623	12 474
Commissions sur prestations de services financiers	0	0
TOTAL	11 623	12 457

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Ils concernent :

En K€	2020	2019
Commissions d'apport assurance	2 496	2 678
TOTAL	2 496	2 678

PRODUITS EXCEPTIONNELS

En K€	2020	2019
Reprise Provisions pour Risques et Charges	97	0
Divers	129	184
TOTAL	226	184

● INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

● ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt, destinées à réduire l'exposition globale de l'établissement au risque de taux, n'ont pas à figurer dans les postes de hors bilan.

A titre d'information, les contrats non dénoués sont regroupés en deux catégories :

- Les swaps payeurs taux fixe, destinés à couvrir les impasses futures à taux fixe par bande de maturité.
- Les swaps payeurs taux variable, destinés à couvrir le risque attaché aux swaps des opérations de titrisation, ces derniers étant annulés dans la consolidation du FCT Titrisocram.

Positions conditionnelles en K€	TOTAL	Moins d'un an	De 1 à 5 ans
SWAPS payeurs taux fixe liés aux titrisations	79 981	55 183	24 798
Autres SWAPS payeurs taux fixe	120 327	120 327	0
TOTAL	200 308	175 510	24 798

Compte tenu de la baisse des taux courts depuis leur conclusion, la valorisation des SWAP en valeur de marché à la clôture de l'exercice fait ressortir une moins-value latente de 123 K€.

Dans le cas d'une valorisation négative des swaps de couverture conclus dans le cadre des opérations de titrisation, Socram Banque s'est engagée, par la signature d'annexes de remise en garantie, à apporter des liquidités à hauteur de cette valorisation.

Au 31 décembre 2020, cette somme est de 104 K€.

● CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

A titre de garantie, Socram Banque procède sur certains contrats de crédit ::

- à la prise de gage sur véhicules automobiles,
- au nantissement des licences de taxis.

● CONTRAT D'ASSURANCE SUR LE RISQUE CRÉDIT ATTACHÉ AUX LICENCES TAXIS

Le risque d'insolvabilité des dossiers de financement des licences de taxi, octroyés depuis le 1^{er} mai 2008, est garanti par un contrat d'assurance-crédit sur la totalité de leurs encours. Ce risque, portant sur les huit premières années et les deux dernières années de ces financements, est garanti selon des procédures prévues dans ledit contrat.

● RÉSULTAT PAR ACTION

En l'absence d'actions propres, d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat par le nombre d'actions en circulation.

● HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES TOUTES TAXES COMPRISES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est le suivant (en K€) :

	Groupe Y	PWC
Mission légale d'audit des comptes sociaux et consolidés	92	158
Missions spécifiques	8	2

Les montants incluent un complément de 83 K€ (25 K€ pour Groupe Y et 58 K€ pour PWC) lié à la réalisation d'analyses complémentaires pour le commissariat aux comptes de l'exercice 2019.

● INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite s'élevaient à la clôture de l'exercice à la somme de 936 K€.

Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Mutavie.

● RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE

Le total des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'élève à 76 K€.

Le total des rémunérations allouées aux membres de l'organe de Direction s'établit à 518 K€.

● EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIE

	2020	2019
Cadre	66	70
Non Cadre	154	159

● TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice, il n'a pas été mis en place de transactions significatives avec des parties liées qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

● ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'évènement important survenu entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.

Rapport des CAC sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOCRAM Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

● RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

● INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PORTANT SUR LES CRÉDITS À LA CONSOMMATION :

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Le Groupe Socram Banque est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.</p> <p>Les encours de crédit supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir des données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs recouvrables estimés de ces créances, tel qu'indiqué dans la note « 4.3. Présentation des opérations avec la clientèle » des annexes aux comptes annuels.</p> <p>Socram Banque a complété par ailleurs cette année ce dispositif par la comptabilisation d'une provision sur les encours sains ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une restructuration, tel qu'indiqué dans la note « 1. Faits marquants de l'exercice ».</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction pour la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours. En particulier dans le contexte de crise liée à la pandémie de la Covid-19, nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent une zone d'attention particulière pour l'exercice 2020.</p> <p>Les expositions aux risques de crédit envers la clientèle représentent près de 74% du total bilan consolidé de Socram Banque au 31 décembre 2020. Le stock de dépréciation sur les encours de crédits à la consommation s'élève à 35.682 k€ pour un encours brut de 1.228.215 k€. Le coût du risque au titre des activités de crédits à la consommation sur l'exercice 2020 s'élève à 5.057 k€ (contre 2.175 k€ sur l'exercice 2019).</p> <p>Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 4.3, 5.2, 6.5 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations sur les créances douteuses sur la clientèle.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de recensement des expositions et de calcul des dépréciations des différents encours de crédit ;- Apprécié le niveau approprié des paramètres utilisés par la direction pour le calcul des dépréciations au 31 décembre 2020 ;- Procédé à des recalculs indépendants de certains taux de provisionnement avec l'aide de nos spécialistes.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOCRAM Banque par votre Assemblée Générale du 13 mai 2004 pour le cabinet Groupe Y et du 5 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Groupe Y était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

● OBJECTIF ET DÉMARCHES D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les

comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

● RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit

et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Niort, le 26 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit Groupe Y Audit

Nicolas WILFART

Nicolas Wilfart



Pierre Froidure

Résolutions

Projet de résolutions ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 11 MAI 2021

● PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

● DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

● TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'administration, décide que le résultat de l'exercice 2020 sera affecté de la façon suivante :

Bénéfice net de l'exercice	290 029,33 €
Report à nouveau créditeur	5 530 129,90 €
	5 820 159,23 €

Conformément à la demande du 18 février 2021 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de ne verser aucun dividende pour l'exercice 2020, nous vous proposons d'affecter cette somme de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0 € par action	0 €
Report à nouveau créditeur	5 820 159,23 €

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2017	2018	2019
Dividende par action	0,50 €	1,00 €	0 €

● QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce, approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'administration.

● CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'année 2020.

● SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de fixer à 100 000 € le montant maximal des jetons de présence à allouer au Conseil au titre de l'exercice en cours.

● SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, ratifie la nomination de Monsieur Christophe Cases en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'administration en date du 22 septembre 2020, en remplacement de Monsieur Eric Berthoux, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

● HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, ratifie la nomination de Monsieur Fred Vianas en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'administration en date du 25 mars 2021, en remplacement de Madame Odile Ezerzer, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

● NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, renouvelle, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31

décembre 2026, les mandats d'administrateurs suivants :

- Christophe Cases,
- Pascal Michard,
- Macif,
- Matmut & Co,
- MFA.

● DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 25bis des statuts, nomme Monsieur Jocelyn Charlier, en qualité de censeur, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Raby, démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

● ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aux dirigeants effectifs prévus à l'article L511-13 du Code monétaire et financier et aux catégories de personnel telles qu'énumérées par l'article L511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 721 835,48 €.

● DOUZIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour l'accomplissement des formalités légales.



S.A. AU CAPITAL DE 70 000 000 € - RCS NIORT 682 014 865
SIÈGE SOCIAL : 2 RUE DU 24 FÉVRIER
CS 90 000 - 79092 NIORT CEDEX 9

TÉL : 05 49 77 49 77 - FAX : 05 49 09 09 01
www.socrambanque.fr